

événement qui a eu lieu il y a 20 ans. Peut-être s'en souviendra-t-il? Lorsque Terre-Neuve est devenue une province canadienne en 1949, elle avait un réseau de transport de premier ordre et, même si elle possédait un chemin de fer à voie étroite, il assurait du moins un service aux habitants de la province. Le National-Canadien a pris possession du chemin de fer, comme de droit, et a immédiatement adopté une politique en vertu de laquelle on a délibérément laissé le service se détériorer. La raison de cela était que le National-Canadien considérait les habitants de Terre-Neuve comme une bonne blague provinciale. C'est une bonne blague provinciale, en effet, monsieur le président, car c'est nous qui en faisons les frais maintenant.

Nous ne pouvons fournir de données statistiques à l'appui de notre argument, mais nous soutenons que, depuis 1949, le National-Canadien applique une politique délibérée en vertu de laquelle on laisse notre service-voyageurs se détériorer et on décourage les gens de l'utiliser, ce qui permet à la compagnie de soutenir que le service n'a plus sa raison d'être.

Il y a une difficulté, monsieur le président, au sujet de ce prétendu marché conclu pour terminer la route transcanadienne; la grand-route de Terre-Neuve n'est pas conforme aux normes de la route transcanadienne. Cette route va d'un bout de Terre-Neuve à l'autre, soit 600 milles de routes étroites; c'est peut-être une des plus dangereuses du monde. Comme l'a dit si éloquemment mon ami de Grand Falls-White Bay-Labrador, il y a des sections de la route où l'on peut rouler 100 milles sans même voir une cabane de bûcheron; où il n'y a pas trace d'habitation humaine; où les conditions, en hiver, sont les plus dures du monde; où les Chemins de fer Nationaux du Canada eux-mêmes ont vu leurs trains bloqués par la neige pendant des jours, 70 ou 80 heures n'étant pas considérées comme exceptionnelles.

J'espère que le président des Chemins de fer Nationaux du Canada acceptera l'invitation qui lui a été faite par le député d'Oxford et fera en autobus un voyage à travers Terre-Neuve au mois de janvier. J'aimerais le voir accompagné par M. Pickersgill, président de la Commission des transports du Canada. J'aimerais voir le ministre des Transports, qui n'est pas ici aujourd'hui, participer à ce voyage. J'en dis autant pour le ministre de la Production de défense. Et, histoire de rire, monsieur le président, j'inclus aussi dans le voyage le premier ministre de Terre-Neuve. Imaginez, par la pensée, ce groupe bigarré, bloqué dans les solitudes de Terre-Neuve en plein blizzard de janvier. Les mots me man-

[M. McGrath.]

quent pour vous décrire ce qui pourrait arriver à la suite d'un tel incident. Peut-être, monsieur le président, si cela devait arriver—et je le dis en toute sincérité—ne seraient-ils pas si désireux de poursuivre ce plan pour nous priver de ce que nous estimons être notre droit, comme citoyens canadiens.

La position de la province de Terre-Neuve a été définie par un membre important de son gouvernement, qui serait le principal rival du ministre de la Production de défense pour s'emparer du pouvoir et succéder à Joey. Qu'a dit cet homme à la Commission, monsieur le président? A son avis, tout autre service instauré par la compagnie de chemins de fer devrait s'acquitter convenablement de ses fonctions. Il a déclaré que, jusqu'à ce que la compagnie de chemins de fer puisse prouver qu'un service d'autobus s'acquitterait de la responsabilité assumée aux termes de l'Union, le gouvernement de Terre-Neuve s'opposait à la proposition faite par le National-Canadien.

Je voudrais également citer les paroles de M. C. Woodward consignées dans le rapport de la Commission où elle rend sa décision équitable. Ils se trouvent à la page 13 du rapport. M. Woodward a déclaré:

Pour résumer sommairement les sentiments exprimés dans ces mémoires...

Il s'agit ici du mémoire faisant opposition à la demande des chemins de fer.

...on peut formuler la phrase suivante: Ne traitez pas les Terre-Neuviens en citoyens canadiens de deuxième rang en leur imposant un service-voyageurs de deuxième classe.

Je souscris à cette revendication, monsieur le président, mais je regrette toutefois que la Commission canadienne des transports n'y ait pas souscrit.

**M. le président:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais le temps qui lui était alloué est expiré, à moins que le comité ne consente à le laisser poursuivre ses observations.

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. le président:** Il faut le consentement unanime pour que l'honorable représentant puisse continuer. Y a-t-il consentement unanime? La parole est au député de Saint-Jean-Est.

**M. McGrath:** Puis-je recommander à ceux qui hésitent à m'accorder leur consentement unanime, monsieur le président, qu'ils peuvent s'estimer chanceux. Leur province pourra être la prochaine.